

# GRANDE ENQUÊTE SUR LES CYBERVIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

2 136 répondant·es  
1 209 victimes · Juin 2026

Féministes contre le cyberharcèlement  
Point de Contact · #StopFisha

FÉMINISTES  
CONTRE  
LE CYBER  
HARCÈLEMENT

POINT  
DE  
CONTACT  
NET



LA SYNTHÈSE

Une publication coordonnée par :  
Yann Lescop, Laura Pereira Diogo,  
Laure Salmona.

Rédaction : Wendy Adouki, Angèle  
Albregues, Alice Apostoly, Mathilde  
Fraigneau, Lisa Gauvin-Drillaud,  
Meryem Khouzaimi, Hugo Krief, Coline  
Lambrey, Yann Lescop, Laura Pereira  
Diogo, Victoire Poinet Legray, Laure  
Salmona.

Ont également participé à cette  
publication : Audrey Abat, Saskia  
Juigner Doubinsky, Élis Mailly, Juliette  
Maréchal, Alejandra Mariscal Lopez,  
Eden Martin, Malou Monnier, Agathe  
Musset, Hajar Outaik, Marie-Hélène  
Pereira Diogo, Maëlle Roy-Moreau,  
Mélodie Emerich.

Remerciements : Merci à toutes les  
personnes répondantes d'avoir pris  
le temps de partager leur expérience,  
parfois intime et douloureuse : vos  
témoignages sont essentiels pour  
mieux comprendre les cyberviolences  
sexistes et sexuelles, documenter  
leurs effets concrets et renforcer les  
réponses collectives pour les prévenir,  
les combattre et mieux accompagner  
les victimes.

Direction artistique, illustration  
et maquette :  
Vincent Devillard  
[www.vincentdevillard.com](http://www.vincentdevillard.com)

Impression :  
Exaprint, 34130 Muguio, France

# TABLE DES MATIÈRES

<b>Préambule :</b> POURQUOI CETTE ENQUÊTE ? DES DONNÉES POUR DOCUMENTER, NOMMER, RENDRE VISIBLE ET AGIR	4
<b>Les victimes :</b> LES CYBERVIOLENCES FRAPPENT DE MANIÈRE SYSTÉMATIQUE LES FEMMES, LES MINEUR·ES ET LES PERSONNES EXPOSÉES À DES DISCRIMINATIONS MULTIPLES	6
<b>Les violences :</b> DES VIOLENCES RÉPÉTÉES DONT LE CONTINUUM NUMÉRIQUE-PHYSIQUE MET EN PÉRIL LA VIE DES VICTIMES	8
<b>Les auteurs :</b> DES HOMMES, LE PLUS SOUVENT ISSUS DE L'ENTOURAGE PROCHE, DANS UN CONTEXTE DE MASCULINITÉ NORMATIVE QUI LÉGITIME CES VIOLENCES	12
<b>La connaissance :</b> DES VIOLENCES MAL NOMMÉES ENGENDRENT DES DROITS MOINS EFFECTIFS ET ACCESSIBLES	16
<b>Les recours et la parole :</b> LA PAROLE DES VICTIMES SE HEURTE À DES OBSTACLES SYSTÉMIQUES ET À UNE REVICTIMISATION INSTITUTIONNELLE	18
<b>Conclusion :</b> LES ESPACES NUMÉRIQUES, TERRAINS DE LUTTE ET D'ÉMANCIPATION	22



# POURQUOI CETTE ENQUÊTE ?

## DES DONNÉES POUR DOCUMENTER, NOMMER, RENDRE VISIBLE ET AGIR

Pendant trop longtemps, les cyberviolences sexistes et sexuelles (CVSS) ont été reléguées au rang de nuisances numériques – minimisées, banalisées, mal nommées. Pourtant, elles constituent un **phénomène de masse**, structurellement genré, qui frappe des centaines de milliers de personnes en France et dont les conséquences – psychologiques, sociales, parfois vitales – ne sont pas moindres que celles des violences physiques. Ce déni de réalité a un coût : il prive les victimes de reconnaissance, retarde les réponses institutionnelles et entretient l'impunité des auteurs.

C'est pour rompre avec cette invisibilisation que les associations **Féministes contre le cyberharcèlement, Point de Contact et #StopFisha** ont lancé en juin 2025 la première grande enquête nationale sur les cyberviolences sexistes et sexuelles. Organisations de terrain, elles reçoivent chaque année des milliers de signalements et informent, orientent et accompagnent autant de victimes. Ce projet collectif procède d'un constat convergent : sans données robustes et publiques, il est impossible d'alerter efficacement l'opinion, d'interpeller les plateformes et les pouvoirs publics, d'obtenir enfin les moyens et les politiques à la hauteur de l'ampleur du phénomène.

# Mieux identifier pour mieux agir

La reconnaissance de ces violences est une condition indispensable de leur prise en charge. Mieux les identifier permet de renforcer la prévention, d'améliorer le repérage des victimes et de faire évoluer les réponses apportées par l'ensemble des acteurs concernés — institutions, plateformes numériques et entreprises de la tech, professionnel·les de santé, de l'éducation et du social, système judiciaire.

Les cyberviolences ne sont pas des violences de seconde zone. Elles s'inscrivent dans le **continuum des violences sexistes et sexuelles** et en prolongent les logiques de domination dans les espaces numériques. La sphère numérique ne cesse d'étendre ses ramifications au gré de l'apparition de nouvelles technologies : fermer ses réseaux sociaux ou éteindre son ordinateur ne suffit plus à s'extraire de ces violences, qui se sont insinuées dans tous les aspects de nos vies. Dans les cas les plus graves, elles mettent en danger la vie même des victimes.

Cette synthèse présente les principaux enseignements de l'enquête, organisés autour du parcours des victimes – qui elles sont, ce qu'elles subissent, qui commet ces violences et dans quel contexte – et s'achève sur les conditions d'une connaissance et d'un recours au droit effectifs.

## Méthodologie

Questionnaire auto-administré en ligne, diffusé entre le 3 juin et le 3 août 2025. L'enquête a recueilli 2 136 témoignages, dont 1209 victimes de cyberviolences sexistes et sexuelles. Elle ne repose pas sur un plan de sondage probabiliste mais permet de caractériser les profils des victimes, les formes de violences subies et celles et ceux qui les ont commises. Les données de signalement de Point de Contact et #StopFisha pour l'année 2024 complètent l'analyse.



# LES CYBERVIOLENCES FRAPPENT DE MANIÈRE SYSTÉMATIQUE LES FEMMES, LES MINEUR·ES ET LES PERSONNES EXPOSÉES À DES DISCRIMINATIONS MULTIPLES

## Les femmes, premières cibles d'une violence structurellement genrée.

Les résultats de l'enquête confirment la nature profondément genrée des cyberviolences sexistes et sexuelles. **82 % des victimes ayant répondu sont des femmes**, un chiffre cohérent avec les données de signalement de Point de Contact (82 % de victimes féminines en 2024) et de #StopFisha (70 %). Les espaces numériques répondent aux mêmes logiques que le monde physique : selon les données du ministère de l'Intérieur, **85 % des victimes de crimes et délits à caractère sexuel enregistrés sont des filles ou des femmes**. Ces violences ne surgissent pas de nulle part ; elles prolongent et amplifient dans le cyberspace des rapports de domination qui irriguent l'ensemble des rapports sociaux.

## Les mineur·es, une population particulièrement exposée

### Plus d'une victime sur deux a subi des cyberviolences sexistes ou sexuelles alors qu'elle était mineure.

Cette surexposition tient en partie à la généralisation précoce des usages numériques dans des contextes d'apprentissage et de socialisation affective et sexuelle.

**Les mineur·es sont particulièrement exposés à la diffusion non consentie de contenus intimes** : 36 % d'entre elles-eux en ont été victimes, contre 30 % chez les femmes adultes et 21 % chez les hommes adultes. Par ailleurs, **près d'une victime mineure sur trois ne savait pas que le dépôt de plainte était une option**, contre une sur sept pour les victimes majeures – ainsi, alors que les mineur·es sont plus exposés·es, ce sont elles et eux qui déclarent le moins ces violences.

# 82 %

DES VICTIMES SONT DES FEMMES OU DES FILLES

# 87 %

DES VICTIMES DE DIFFUSION NON CONSENTIE DE CONTENUS INTIMES SONT DES FEMMES

# 56 %

DES VICTIMES ONT SUBI DES CYBERVIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES (CVSS) ALORS QU'ELLES ÉTAIENT MINEURES

# 36 %

DES MINEUR·ES VICTIMES ONT VU DES CONTENUS INTIMES DIFFUSÉS SANS LEUR ACCORD

## Une exposition aggravée par les discriminations

**79 % des victimes déclarent être exposées à au moins une forme de discrimination** et plus de la moitié en cumulent deux ou plus. Cette intersectionnalité aggrave la vulnérabilité des victimes et rend plus difficile leur accès aux dispositifs d'aide, souvent peu outillés pour appréhender des situations de domination croisées.

Facteur de discrimination	% de victimes concernées
Genre	50 %
Orientation sexuelle	29 %
Opinions politiques	27 %
Apparence physique	27 %
Origine ou religion	19 %
Handicap ou état de santé	19 %
Âge	15 %

### RECOMMANDATIONS

**1.1** Prévenir les cyberviolences dès le plus jeune âge par l'éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité (EVARS) dans une perspective féministe.

**1.2** Déployer de grandes campagnes nationales de sensibilisation et d'information.

**1.3** Rendre visibles et financer durablement les dispositifs associatifs existants.

**6.1** Intégrer la dimension de genre dès la conception des nouveaux outils.

**6.2** Inscrire la supervision des plateformes dans un écosystème partenarial avec les associations spécialisées et de terrain, du national à l'international.

## LES VIOLENCES

# DES VIOLENCES RÉPÉTÉES DONT LE CONTINUUM NUMÉRIQUE-PHYSIQUE MET EN PÉRIL LA VIE DES VICTIMES

### Des violences qui s'inscrivent dans la durée

L'enquête invalide l'idée reçue selon laquelle les cyberviolences se réduiraient à un incident ponctuel. **Seules 36 % des victimes rapportent des violences survenues une seule fois.** Pour les 63 % restantes, elles ont duré moins d'un mois (24 %), entre un et six mois (16 %), plus de six mois (9 %) ou plus d'un an (14 %). Une victime sur dix indique quant à elle que les violences « durent encore aujourd'hui ».

### Un continuum entre les espaces numériques et physiques

L'espace physique et l'espace numérique s'entrelacent : les cyberviolences, loin de se cantonner au seul monde numérique, sont perpétrées à travers différentes dimensions. **32 % des victimes ont été confrontées à des violences physiques, psychologiques ou sexuelles se poursuivant hors ligne** – un chiffre qui traduit à quel point la frontière entre violence en ligne et hors ligne est une construction, non une réalité vécue.

# 63 %

DES VICTIMES ONT SUBI DES VIOLENCES RÉPÉTÉES DANS LE TEMPS

# 1 sur 10

INDIQUE QUE LES VIOLENCES DURENT ENCORE AU MOMENT DE L'ENQUÊTE



**1 victime sur 3 rapporte que les violences se sont prolongées hors ligne**

Parmi ces victimes, les formes de violences physiques déclarées sont les suivantes :

**92 %**  
Violences psychologiques

**29 %**  
Violences physiques

**28 %**  
Violences sexuelles

**15 %**  
Intrusion

**10 %**  
Dégradation de biens

## L'image comme arme de la violence

Plus d'une victime sur quatre a vu des contenus sexuels ou intimes la concernant diffusés sans son accord – cette proportion atteint 30 % chez les femmes et 36 % chez les mineur·es. Ces contenus ne sont d'ailleurs pas toujours produits avec le consentement de la victime. La diffusion non consentie constitue fréquemment le dernier acte d'une chaîne de violences dont les maillons précédents sont eux aussi non consentis.

# +1 sur 4

**VICTIMES ONT SUBI LA DIFFUSION DE CONTENUS INTIMES SANS CONSENTEMENT**

## QUELQUES EXEMPLES DE CONDITIONS DE PRODUCTION DES CONTENUS SEXUELS DIFFUSÉS

**17 %**

Pris à l'insu de la personne ou sous contrainte

**8 %**

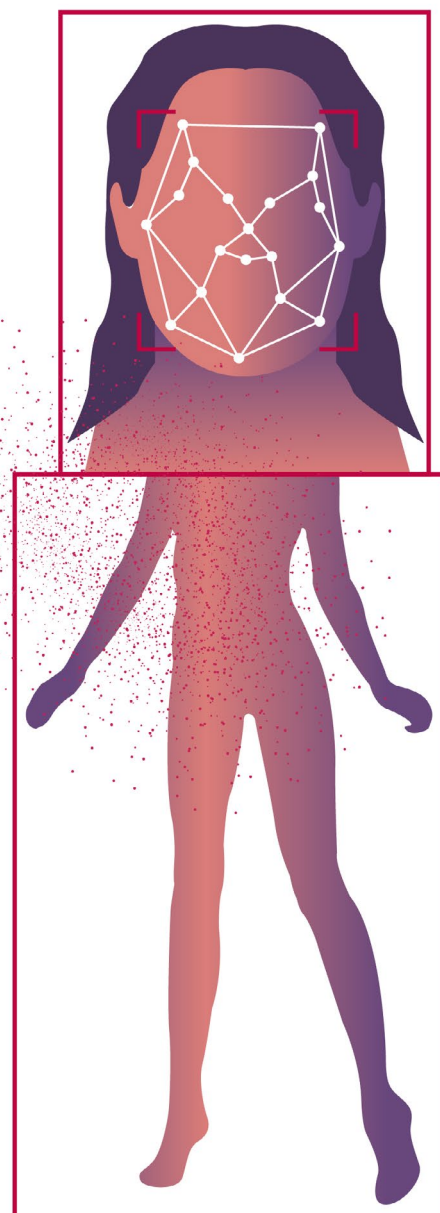
Réalisés lors de violences sexuelles

**7 %**

Issus de la réalisation de deepfakes

*Deepfakes, outils de nudification et Internet des objets (ou objets connectés) : la technologie comme vecteur de contrôle*

Les outils de « nudification » – accessibles au grand public et fondés sur l'intelligence artificielle – transforment en service commercial une violence sexiste préexistante : disposer du corps des femmes sans leur consentement. Des dispositifs du quotidien sont également détournés à des fins de surveillance et d'emprise – logiciels espions, traceurs GPS, caméras connectées, objets domotiques – permettant aux auteurs d'intensifier leur contrôle sur les victimes. L'innovation numérique est ainsi régulièrement instrumentalisée à des fins de contrôle, d'humiliation et de sexualisation forcée des femmes et des filles.



Les modalités de diffusion de ces contenus révèlent en outre la diversité des espaces d'exposition des victimes.

Canal de diffusion	% des cas
Messagerie privée	66 %
Réseaux sociaux	30 %
Sites dédiés au partage de contenus sexuels sans consentement	27 %
Sites pornographiques	8 %



## Des conséquences qui engagent tous les versants de l'existence

Les cyberviolences ne sauraient être réduites à leur dimension numérique – elles pénètrent et affectent durablement la vie entière des victimes. **78 % d'entre elles rapportent des répercussions concrètes**, qui s'étendent de la santé mentale à la vie affective, professionnelle et physique.

Dimension affectée	% de victimes
Conséquences psychologiques	58 %
Conséquences sur la vie sociale	40 %
Conséquences sur la vie sexuelle	38 %
Conséquences sur la santé physique	30 %
Conséquences sur les études ou le travail	22 %

## Un risque vital : idées suicidaires et tentatives

Lorsque les violences se cantonnent aux espaces en ligne, 10 % des victimes rapportent des idées suicidaires et 7 % une tentative de suicide. **Ces chiffres s'aggravent considérablement lorsque les violences se prolongent hors ligne** : 54 % des victimes font état de pensées suicidaires et **24 % déclarent avoir tenté de mettre fin à leurs jours**. Ces données appellent une réponse à la mesure de leur gravité. La prise en charge précoce et qualitative des victimes est un impératif : toute situation de revictimisation – qu'elle survienne à l'occasion d'un dépôt de plainte, d'une interaction avec l'entourage ou d'une réponse institutionnelle inadaptée – risque d'aggraver ces pensées et d'exposer davantage la victime. La rapidité et la qualité du soutien apporté constituent des leviers directs de prévention du passage à l'acte.

# 54 %

**ONT EU DES PENSÉES SUICIDAIRES LORSQUE LES VIOLENCES SE SONT POURSUIVIES HORS LIGNE**

# 24 %

**ONT FAIT UNE TENTATIVE DE SUICIDE LORSQUE LES VIOLENCES SE SONT POURSUIVIES HORS LIGNE**

## RECOMMANDATIONS

- 2.1 Rendre le signalement réellement accessible et transparent.
- 2.2 Faire de la conservation des preuves un droit effectif pour la victime.
- 2.3 Élargir et harmoniser les critères de signalement.
- 2.4 Associer les structures spécialisées comme interlocutrices régulières de la régulation du numérique.
- 2.5 Promouvoir l'interopérabilité entre plateformes comme un levier de lutte contre les cyberviolences.
- 2.6 Renforcer la coopération entre structures spécialisées et autorité judiciaire.

# DES HOMMES, LE PLUS SOUVENT ISSUS DE L'ENTOURAGE PROCHE, DANS UN CONTEXTE DE MASCULINITÉ NORMATIVE QUI LÉGITIME CES VIOLENCES

## Les hommes, auteurs majoritaires de cyberviolences sexistes et sexuelles

Lorsque l'auteur est connu de la victime, **85 % des agresseurs sont des hommes ou des garçons**. Ce taux monte à 93 % dans les cas de diffusion non consentie de contenus intimes. En 2019, l'Insee relevait déjà que 82 % des personnes mises en cause par les autorités pour un crime ou un délit étaient des hommes : la commission des violences dans les espaces numériques obéit aux mêmes dynamiques de genre.

## L'agresseur est d'abord une personne connue

Les résultats de l'enquête invalident la figure de l'agresseur inconnu et anonyme comme archétype. **Près des deux tiers des victimes connaissent leur agresseur** et 45 % le connaissent physiquement, dans le monde tangible. Ce chiffre progresse à **67 % pour les victimes de diffusion non consentie de contenus intimes**, dont 76 % avaient entretenu une relation amoureuse ou de couple avec l'auteur des faits.

La relation de confiance est en effet un vecteur central : parmi les victimes de cyberviolences dont l'agresseur est connu, **52 % rapportent des violences survenues dans le cadre d'une relation amoureuse ou de couple** – impliquant un intérêt amoureux (23 %), un ex-partenaire (21 %), un partenaire actuel (19 %) ou un conjoint (2 %). Les camarades de classe sont également très présents chez les auteurs (36 %). **Comme la majorité des violences sexuelles et sexistes, ces violences se produisent fréquemment au sein des sphères relationnelles affectives des victimes.**

# 85 %

DES AGRESSEURS CONNUS  
SONT DES HOMMES

# 93 %

DANS LES CAS DE DIFFUSION  
NON CONSENTIE DE CONTENUS  
INTIMES

# 2/3

DES VICTIMES CONNAISSENT  
LEUR AGRESSEUR

# 52 %

DES CAS DE VIOLENCES  
SURVIENNENT DANS LE CADRE  
D'UNE RELATION AMOUREUSE  
OU DE COUPLE

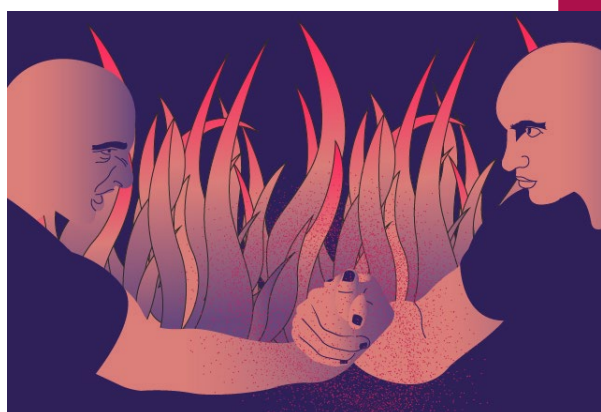
## Les réseaux sociaux comme principal espace de rencontre avec l'agresseur

Parmi les victimes ayant rencontré leur agresseur uniquement en ligne, 72 % ont fait leur rencontre via un réseau social. Instagram concentre 31 % de ces rencontres, suivi de Snapchat (15 %), X (12 %), Facebook (11 %) et Discord (10 %). Les sites et applications de rencontres (11 %), les forums et blogs (11 %) et les jeux vidéo (7 %) constituent d'autres espaces significatifs. L'accélération et la qualité du soutien apporté constituent des leviers directs de prévention du passage à l'acte.



## Une assise idéologique qui normalise et aggrave ces violences

Les cyberviolences sexistes et sexuelles prospèrent aussi sur un terreau idéologique dont l'influence croissante mérite d'être documentée. À ces violences individuelles vient se juxtaposer une assise idéologique – le masculinisme – qui normalise encore davantage des pratiques pourtant pénalement répréhensibles et en accroît la fréquence, l'intensité et la viralité.



### Le masculinisme : une sous-culture qui légitime les violences envers les femmes

Mouvements antiféministes rassemblant des centaines de milliers de personnes, le masculinisme affirme que les hommes souffrent d'une société trop féminisée. Il développe des sous-cultures reconnaissables – idéal de l'homme « alpha », rejet des femmes comme égales, glorification des comportements dominateurs – qui banalisent et encouragent les violences à l'égard des femmes et des minorités de genre.

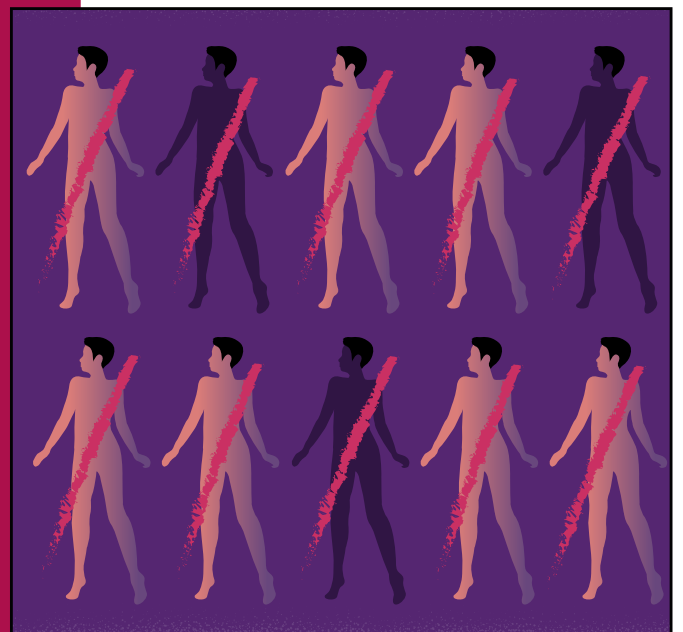


## Des plateformes qui amplifient ces discours par intérêt économique

En maximisant l'engagement par le biais des algorithmes de recommandation, les plateformes accordent une visibilité préférentielle aux contenus polarisants et parfois haineux, transformant la misogynie en modèle économiquement rentable. La modération automatisée, nécessairement moins apte à déceler les codes masculinistes, contribue à leur prolifération tout en invisibilisant des contenus féministes. Des espaces fermés – tels que des groupes privés sur WhatsApp, Telegram ou Discord – servent de foyers de rassemblement où se coordonnent des campagnes de harcèlement ciblées et où s'opère une radicalisation progressive.

## « Body count » : quand les réseaux sociaux érigent le contrôle de la sexualité féminine en tendance

Popularisée sur TikTok, la tendance du « body count » – qui consiste à évaluer et juger publiquement le nombre de partenaires sexuels d'une personne – reproduit une norme patriarcale ancienne. Les femmes dont le nombre de partenaires est jugé élevé sont dénigrées et insultées ; les hommes, glorifiés pour leur virilité. Ce mécanisme d'humiliation publique, renforcé par des justifications pseudo-scientifiques, est utilisé comme outil de contrôle social : évaluer la « valeur » d'une femme, sa capacité à être fidèle, voire sa « mariabilité ». Il participe directement à la normalisation du *slut-shaming* et à la banalisation des violences sexistes en ligne.



## RECOMMANDATIONS

2.2 Faire de la conservation des preuves un droit effectif pour la victime.

5.1 Imposer des paramètres protecteurs par défaut.

5.2 Faire appliquer les bonnes pratiques de modération.

5.3 Concilier éthique et sécurité dans la détection des contenus.

5.4 Faire contribuer les grandes plateformes à la réparation des dommages, au nom du principe de responsabilité.



# DES VIOLENCES MAL NOMMÉES ENGENDRENT DES DROITS MOINS EFFECTIFS ET ACCESSIBLES

## Une familiarité de surface qui masque des lacunes préoccupantes

L'enquête révèle un décalage profond entre la connaissance abstraite des cyberviolences sexistes et sexuelles et le repérage concret de leurs manifestations. Les formes les plus médiatisées sont largement identifiées – cyberharcèlement (99 %) et diffusion non consentie de contenus intimes (95 %). Mais les formes aux désignations techniques, **souvent issues de l'anglais**, constituent en elles-mêmes une entrave à la compréhension : seuls 61 % identifient le **stalking** comme une cyberviolence, 59 % la **sextorsion**, 38 % le **grooming** et 24 % le **doxxing**. La barrière linguistique s'ajoute ainsi à la méconnaissance de fond et maintiennent ainsi ces pratiques dans l'impunité.

99 %

IDENTIFIENT  
LE CYBERHARCÈLEMENT

38 %

IDENTIFIENT LE GROOMING

24 %

RECONNAISSENT LE DOXXING

Les victimes reconnaissent davantage les violences subies comme telles, dans des proportions qui restent toutefois relatives

63 % des victimes identifient le stalking comme une violence, contre 57 % des non-victimes. Cette différence, bien que modeste, indique que l'expérience vécue pousse à chercher des mots pour nommer ce que l'on a subi ; démarche que l'absence de sensibilisation préalable rend inaccessible pour le grand public.



## Un cadre légal méconnu qui prive les victimes de leur droit à réparation

La méconnaissance des formes de cyberviolences entraîne mécaniquement celle du cadre légal applicable. Si 93 % des répondant·es savent que le cyberharcèlement sexuel constitue une infraction pénale, ce taux tombe à 63 % pour la sextorsion, 45 % pour le grooming et 31 % pour le doxing. Surtout, **65 % des répondant·es ignorent que les sanctions applicables peuvent être élevées** – une méconnaissance qui ôte à la loi son potentiel dissuasif.

# 65 %

IGNORENT QUE LES PEINES  
ENCOURUES PEUVENT ÊTRE  
ÉLEVÉES

# 48 %

DES VICTIMES ET DU GRAND PUBLIC  
NE SE SENTENT PAS SUFFISAMMENT  
INFORMÉ·ES SUR LES CVSS

## Le déficit d'information juridique pèse particulièrement sur les victimes mineures

Un·e mineur·e victime sur 3 n'était pas au courant que le dépôt de plainte était une option ; contre une sur sept pour les victimes majeures. Un tiers de l'ensemble des victimes estiment que cette démarche serait inutile ou ne les aiderait pas.

## RECOMMANDATIONS

- 1.1 Prévenir les cyberviolences dès le plus jeune âge par l'éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité (EVARS) dans une perspective féministe.
- 1.2 Déployer de grandes campagnes nationales de sensibilisation et d'information.
- 4.1 Produire et financer de grandes enquêtes nationales et européennes.

# LA PAROLE DES VICTIMES SE HEURTE À DES OBSTACLES SYSTÉMIQUES ET À UNE REVICTIMISATION INSTITUTIONNELLE

## Un silence qui n'est pas un choix

L'immense majorité des victimes de CVSS restent seules face aux violences subies. Cette difficulté à parler des violences et à se confier à des proches ou des professionnel·les est le produit de mécanismes systémiques – honte, peur, méconnaissance des recours, culpabilisation et revictimisation institutionnelle – qui se renforcent mutuellement et maintiennent les victimes en situation d'isolement.



## Les freins identifiés par les victimes

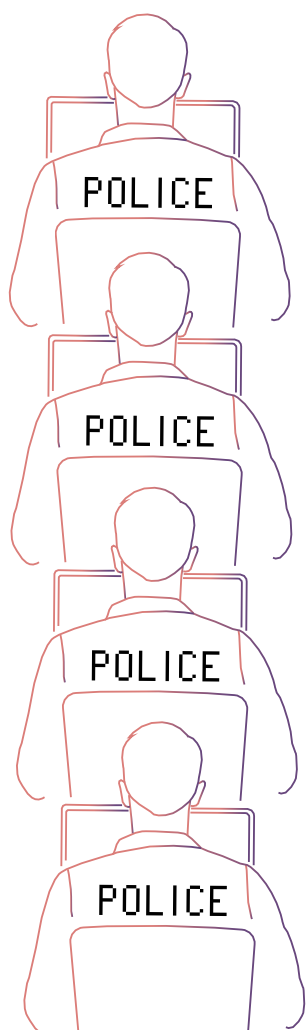
L'enquête permet d'identifier et de hiérarchiser les principaux obstacles à la prise de parole.

<b>48 %</b>	<p><b>Minimisation des violences subies</b></p> <p>Les victimes tendent à considérer les violences commises en ligne comme moins graves que celles subies dans le monde physique, retardant ou empêchant toute démarche.</p>
<b>46 %</b>	<p><b>La honte</b></p> <p>Sentiment fréquemment alimenté par la stigmatisation sociale et la tendance à la culpabilisation des victimes, en particulier pour les violences à caractère sexuel.</p>
<b>42 %</b>	<p><b>La peur du regard des autres</b></p> <p>Crainte d'être jugée, incomprise ou de voir sa vie sociale, affective ou professionnelle durablement affectée par la divulgation des violences.</p>
<b>35 %</b>	<p><b>Méconnaissance des structures d'aide</b></p> <p>Ignorance des dispositifs existants – associations spécialisées, plateformes de signalement, numéros dédiés – qui laisse les victimes sans interlocuteur identifié.</p>
<b>22 %</b>	<p><b>Absence de désir de se confier</b></p> <p>Intériorisation des violences ou méconnaissance de leur gravité, conduisant à ne pas ressentir la nécessité de se confier.</p>
<b>13 %</b>	<p><b>Peur de l'agresseur</b></p> <p>Menace explicite ou implicite de l'agresseur après une tentative de dénonciation ou de rupture, exposant la victime à des représailles.</p>

## Des victimes qui se tournent vers l'entourage, faute d'interlocuteurs institutionnels identifiés

Parmi les 74 % de victimes qui se sont confiées à quelqu'un, le recours s'oriente massivement vers l'entourage personnel – au détriment des structures spécialisées, trop peu connues.

Interlocuteur-ice	% de victimes
Un·e ami·e	57 %
Un membre de la famille	30 %
La police ou la gendarmerie	13 %
Un professionnel de santé / réseau PHARE	9 %
Un membre du personnel éducatif	5 %
Une association spécialisée	4 %



### Plus d'un quart des victimes n'en a parlé à personne

Seules 4% des victimes ont contacté une association spécialisée. Cette quasi-absence de recours aux structures les plus compétentes traduit d'abord un déficit de visibilité : les victimes ne savent pas vers qui se tourner.

## La revictimisation, une violence institutionnelle qui aggrave l'isolement

Près de 40 % des victimes qui ont osé se confier se sont senties mises en cause, blâmées ou responsabilisées par leurs interlocuteurs. Ce phénomène est particulièrement prononcé face aux forces de l'ordre : **66 % des victimes se sont senties culpabilisées lors d'un dépôt de plainte**. Pour les victimes de diffusion non consentie de contenu intime, ce taux atteint 74 % dans les réponses institutionnelles. La culpabilisation des victimes, encore trop souvent présente notamment pour les cyberviolences sexuelles, doit être systématiquement combattue.

# 66 %

**DES VICTIMES DE CVSS SE SONT SENTIES CULPABILISÉES LORS DU DÉPÔT DE PLAINTÉ**

## Le dépôt de plainte, un recours trop rare et découragé

Seuls 12 % des victimes de CVSS ont déposé plainte : 15 % chez les majeur·es, 10 % chez les mineur·es. Un tiers des répondant·es estime que cette démarche serait inutile ou ne les aiderait pas. Le dépôt de plainte est bien plus sollicité lorsque les violences se poursuivent hors ligne (22 % contre 8 % pour les violences uniquement en ligne), confirmation que les cyberviolences sont encore perçues comme moins graves, un biais qui retarde durablement l'accès à la justice.

## 26 % seulement des victimes de diffusion non consentie se sont senties écoutées et aidées lors de leur dépôt de plainte

(34 % pour l'ensemble des victimes de CVSS). Face à ce constat, les associations appellent à deux leviers d'action prioritaires : d'une part, le développement d'une formation continue obligatoire sur les cyberviolences sexistes et sexuelles à destination des personnels en charge de l'accueil et du traitement des plaintes ; d'autre part, la visibilité et la valorisation par les pouvoirs publics du maillage associatif compétent, encore trop méconnu des victimes et insuffisamment financé.



# RECOMMANDATIONS

1.3 Rendre visibles et financer durablement les dispositifs associatifs existants.

2.6 Renforcer la coopération entre structures spécialisées et autorité judiciaire.

3.1 Former l'ensemble des professionnel·les.

3.2 Améliorer l'accueil lors du dépôt de plainte.

3.3 Renforcer le suivi judiciaire.

3.4 Créer une plateforme de référence recensant l'ensemble des ressources.



# LES ESPACES NUMÉRIQUES, TERRAINS DE LUTTE ET D'ÉMANCIPATION

**Cette enquête documente l'ampleur et la gravité des cyberviolences sexistes et sexuelles. Mais face à ces violences de nouvelles formes de résistances émergent.**

La réappropriation des espaces numériques par les femmes et les minorités de genre s'est imposée comme l'un des faits politiques majeurs des deux dernières décennies. En déplaçant les violences misogynes dont elles sont victimes vers l'espace public – en les nommant, en les qualifiant, en leur donnant une visibilité collective – elles politisent l'intime et rendent visible le rapport social de domination qu'elles subissent. Cet usage du numérique ouvre une double réappropriation : celle de la parole et celle de l'interprétation, longtemps confisquées.

Sans structure préalable, les hashtags prolongent et amplifient ce mouvement en fédérant, dans un espace commun, des personnes dispersées autour de contenus et de récits partagés. Ils ont permis de dénoncer publiquement des violences, d'imposer des cadres d'analyse, de déplacer l'opprobre du côté des agresseurs. #MeToo en constitue l'exemple le plus spectaculaire – mais non le seul.

Face à la continuité des dominations genrées et des violences numériques, de nombreuses formes de cyberautodéfense ont émergé :

01	<p><b>La cybersécurité</b></p> <p>Protéger son existence numérique – comptes, données, communications – face à des plateformes dont le modèle économique repose sur l'exploitation des données et la captation de l'attention.</p>
02	<p><b>La réappropriation de termes stigmatisants</b></p> <p>Détourner des insultes ou des mots dégradants pour en faire des outils d'affirmation de soi (ex. : « Tanaland » en réponse au mot « tana »). une stratégie de détournement et de réappropriation du stigmaté.</p>
03	<p><b>Exister malgré la censure</b></p> <p>Face à la modération automatique qui censure les contenus féministes tout en amplifiant les discours masculinistes, recourir à des langages codés pour maintenir la visibilité des luttes.</p>
04	<p><b>Le boycott</b></p> <p>Délaisser collectivement les plateformes dont la modération sert les idéologies conservatrices et masculinistes, en faveur d'alternatives plus éthiques ou open source.</p>

**Pour autant, ces pratiques ne constituent pas des réponses suffisantes à un phénomène systémique. Nous appelons, en complément, à une transformation en profondeur des conditions de production des outils numériques, une régulation ambitieuse des plateformes et un soutien public massif aux structures qui, aujourd'hui, accompagnent les victimes et font face – souvent seules – à l'urgence.**



**Le rapport inter-associatif complet est disponible auprès des associations.**

**Il examine en profondeur les enjeux sociétaux, juridiques, techniques et politiques liés aux cyberviolences sexistes et sexuelles, et formule des recommandations concrètes en matière de prévention, de protection des victimes et de régulation des plateformes.**

Retrouvez le rapport complet ici >>





**Féministes contre le cyberharcèlement** est une organisation féministe intersectionnelle fondée en janvier 2016. Elle a pour vocation de lutter contre les violences exercées à l'encontre des femmes, des filles et des personnes LGBTIQ+ par le biais des outils et technologies numériques. Les missions de l'association sont l'information et la sensibilisation des publics, la formation des professionnel·les, la recherche et le plaidoyer.

> [vscyberh.org](http://vscyberh.org)



**Point de Contact** est une association de lutte contre les cyberviolences qui bénéficie du statut de signaleur de confiance. Elle permet en ce sens aux victimes et aux témoins de lui signaler des contenus ou des comportements malveillants et collabore étroitement avec les autorités et les plateformes numériques pour en obtenir le retrait. L'association mène également des actions de formation, de sensibilisation et de plaidoyer à l'attention des jeunes, des professionnels, des entreprises et des pouvoirs publics.

> [pointdecontact.net](http://pointdecontact.net)



**#StopFisha** est une association féministe de lutte contre les cyberviolences sexuelles et à caractère discriminatoire. Les actions principales consistent en l'aide à la suppression de contenus haineux en ligne, à l'accompagnement de victimes et témoins ainsi qu'au plaidoyer et à la sensibilisation tout public aux multiples enjeux.

> [stopfisha.org](http://stopfisha.org)

Retrouvez la synthèse  
en version numérique ici >>

